



DILUPOX-FDS

La Celtique Industrielle

FICHE DE DONNÉES SÉCURITÉ

MAJ 08/15

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT : DILUPOX
FOURNISSEUR : New Tech – 208 Chemin du gaa - 38140 RENAGE
TELEPHONE : (33) 04 82 53 10 51
FAX : (33) 04 82 53 10 52
E-MAIL : contact@newtech-revetements.com
SITE INTERNET : www.newtech-revetements.com

1. **INFORMATION**

1. 1. Identificateur de produit : **DILUPOX**

1. 1. Contient :

- o-xylène [1] ; p-xylène [2] ; m-xylène [3] ; xylène [4]
- butane-1-ol ; n-butanol
- éthylbenzène

1. 1. 2. N° CE : Non applicable.

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : Diluant peinture époxydique. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité : LA CELTIQUE INDUSTRIELLE

12 rue Brindejonc des Moulinais - BP 20140 F-22191 PLERIN CEDEX France

Tél : +33(0)2 96 79 86 86

Télécopie : +33(0)2 96 74 50 17

Courriel : contact@celtique-industrielle.com

1. 4. Numéro d'appel d'urgence : FR - INRS Tél : +33 (0)1 40 44 30 00

Numéro d'appel d'urgence (ORFILA) : +33 (0)1 45 42 59 59

1. 5. N° code du produit : DUI 03

- N° Id : 603-004-00-6 - N° CE : 200-751-6 - N° CAS : 71-36-3

- Conc. (% pds) : 25 < C <= 30

- SGH :

- SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
- SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - STOT un. 3. - H336 - H335 - Irr. cut. 2 - H315 * SGH05 - Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318

- Divers :

VLE ppm = 15 - VLE mg/m³ = 45

- éthylbenzène

- N° Id : 601-023-00-4 - N° CE : 202-849-4 - N° CAS : 100-41-4

- Conc. (% pds) : 10 < C <= 15

- SGH :

- SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
- SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H332 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304

- (H373 (organes de l'ouïe))

- Divers :

VME ppm = 100 - VME mg/m³ = 442 - VLE ppm = 200 - VLE mg/m³ = 884 Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours :

4. 1. 1. Conseils généraux :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.

4. 1. 2. Inhalation :

4. 1. 3. Contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

4. 1. 4. Contact avec les yeux :

Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

NE PAS faire vomir.

Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4. 1. 5. Ingestion :

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

4. 2. 1. Inhalation :

Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.

Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau.

4. 2. 2. Contact avec la peau :

Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.

4. 2. 3. Contact avec les yeux :

irritation légère des yeux (douleur, rougeur)

4. 2. 4. Ingestion :

Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Peut entraîner : œdème pulmonaire, difficulté sérieuse de respiration, vertiges

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée, sable, terre.

5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Danger d'explosion des vapeurs.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. En cas de feu le produit se décompose en : oxydes de carbone (CO et CO₂) et fumées. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.

5. 3. Conseils aux pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

5. 4. Méthode(s) spéciale(s) : Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.

5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité : Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, Evacuer le personnel vers un endroit sûr. équipement de protection et Tenir à l'écart de toute source d'ignition. procédures d'urgence : Etre vigilant à un retour de flamme possible. Assurer une ventilation adéquate. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts car cela créera un risque d'explosion. Si cela se produit avertir immédiatement les autorités locales. Eviter la contamination des eaux souterraines. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

Écoper le produit renversé, et recueillir soigneusement le restant.

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).

Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Éliminer comme un déchet dangereux.

6. 4. Référence à d'autres sections :

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation :

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique : Appareils électriques et éclairages antidéflagrants avec terre. Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en œuvre. Eviter les décharges d'électricité statique. Ventilation le long du sol.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s) : Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.

7. 2. Stockage :

7. 2. 1. Conditions

nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités :

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique : Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.

7. 2. 3. Condition(s) de stockage : Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas (°C) : 25 °C- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner :

Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur. Conserver dans un endroit très bien ventilé.

7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur :

Conserver à l'écart des : acides forts, bases fortes et substances comburantes. acier inoxydable, acier doux.

7. 2. 6. Matériaux

Eviter certains plastiques solubles dans le produit.

d'emballage non adaptés :
 • caoutchoucs
 • aluminium

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : pas d'information

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle :

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition :

- o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 442
- butane-1-ol; n-butanol : VLE ppm = 15 - VLE mg/m³ = 45
- éthylbenzène : VME ppm = 100 - VME mg/m³ = 442 - VLE ppm = 200 - VLE mg/m³ = 884

V.E.L.=

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

8. 2. Contrôles de l'exposition :

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. (appareil respiratoires : respiratoire avec filtre A)

8. 2. 2. Protection des mains : gants en caoutchouc nitrile

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps : tablier et bottes résistants aux solvants

lunettes de sécurité ou écran facial

8. 2. 4. Protection des yeux :

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

8. 3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

8. 4. Mesure(s) d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Tenir l'atelier le plus propre et le mieux en ordre possible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

9. 1. 1. Aspect :	liquide
9. 1. 2. Couleur :	incolore
9. 1. 3. Odeur :	Non disponible
9. 1. 4. PH :	Non applicable.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition :	Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair :	
9. 1. 7. Limites d'explosivité :	25°C
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1) :	Non applicable. 0.85 -0.88

9. 1. 9. Viscosité : *4

9. 2. Autres informations :

9. 2. 1. Hydrosolubilité :	Non applicable.
9. 2. 2. Liposolubilité :	Non applicable.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants :	soluble dans la plupart des solvants organiques

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité :	Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.
10. 2. Stabilité chimique :	stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses :	aucune à notre connaissance
10. 4. Conditions à éviter :	
10. 5. Matières incompatibles :	Ne pas exposer à des températures supérieures à 35 °C Eviter certains plastiques solubles dans le produit.
10. 6. Produits de décomposition dangereux :	Réagit violemment au contact de : acides forts, bases fortes et substances comburantes.

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques : Un examen médical périodique est recommandé. Sa fréquence est fonction du temps et de l'exposition. l'importance de
11. 2. Toxicité aiguë :
11. 2. 1. Inhalation : Composant : XYLENE CL50 : 27124 mg/m3 (rat)
11. 2. 2. Contact avec la peau : Composant : XYLENE DL50 : 12126 mg/kg (lapin)
Composant : BUTANE-1-OL Cas N° 71-36-3 DL50 : 3430 mg/kg (lapin) (OCDE Ligne directrice 402)
11. 2. 3. Contact avec les yeux : Composant : XYLENE Irritation sévère des yeux
Composant : BUTANE-1-OL Cas N° 71-36-3 Irritation sévère des yeux (lapin) Risque de lésions oculaires graves
11. 2. 4. Ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies
11. 3. Sensibilisation : Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.
11. 4. Toxicité chronique : Les expériences sur animal n'ont pas montré d'effets cancérigènes, tératogènes ou mutagènes.
11. 5. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée : Exposition unique :
Peut irriter les voies respiratoires
Peut provoquer somnolence ou vertiges
- Exposition répétée :
Organes cibles : Système nerveux central, foie, Reins
11. 6. Effet(s) spécifique(s) : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la

suite d'expositions répétées
ou d'une exposition
prolongée par inhalation

La consommation d'alcool
peut augmenter les effets
toxiques.

12. INFORMATIONS

ÉCOLOGIQUES

- | | |
|--|--|
| 12. 1. Toxicité : | Composant : XYLENE

Toxicité aiguë - Poissons CL50 96 heures 2.6 mg/l

Toxicité aiguë - In vertébrés aquatiques CE50 48 heures > 1 mg/l
Daphnia magna Toxicité aiguë - algues CI50 72 heures : 2.2 mg/l |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité : | Composant : BUTANE-1-OL N° cas 71-36-3

Toxicité aiguë - Poissons CL50 96 heures 1376 mg/l

Toxicité aiguë - Invertébrés aquatiques CE50 48 heures 1328 mg/l |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation : | Toxicité aiguë - Algue CE50 96 heures 225 mg/l (Selenastrum capricornutum) Facilement biodégradable.

Pas de bio-accumulation. |
| 12. 4. Mobilité dans le sol : | insoluble dans l'eau |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB : | Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB). |
| 12. 6. Autres effets néfastes : | aucun à notre connaissance |
| 12. 7. Information(s) générale(s) : | Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité. |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Peut être recyclé. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Destruction par incinération / pyrolyse.

13. 2. Emballages contaminés : Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.

Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s) : Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14. 2. Numéro ONU : 1993

14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. unies :

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE : ADR/RID) :

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour 3

le transport :

14. 3. 2. Groupe d'emballage : III

14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID : 3

14. 3. 4. Code danger : 30

14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales :

14. 3. 6. Instructions d'emballage : F1 274 601 640E P001 IBC03 LP01 R001

14. 4. Voies maritimes (IMDG) :

14. 4. 1. Classe : 3

14. 4. 2. Groupe d'emballage : III

14. 4. 3. Polluant marin :

14. 4. 4. N° FS : F-E, S-E

14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG : 3

14. 4. 6. Instructions d'emballage : P001 LP01

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA) :

14. 5. 1. ICAO/IATA classe : 3

14. 5. 2. Groupe d'emballage : III

14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA : 3

14. 5. 4. Avis ou remarques importantes :

14. 6. Dangers pour l'environnement : Aéronef passager et cargo
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : non dangereux
- en cas de déversement important absorbé sur matière inerte type terre de diatomée
14. 8. Transport en vrac non concerné
- conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement : Règlement européen EC/790/2009 pour le mélange
15. 2. Évaluation de la sécurité pas d'évaluation à ce jour chimique :
15. 3. Avis ou remarques importantes : tableau maladies professionnelles : 84

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.

16. 1. Législation(s) suivie(s) : Pour les substances : RE EC/1907/2006-1272/2008 Pour les mélanges : RE EC/790/2009
- pour la rédaction de la FDS : RE EC/453/2010
16. 2. Texte complet des phrases dont H226 Liquide et vapeurs inflammables. le n° figure en rubrique 3 : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves. H312 Nocif par contact cutané.

H332 Nocif par inhalation.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes

affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

<indiquer la voie d'exposition>.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

16. 3. Avis ou remarques importantes : Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

16. 4. Restrictions :

L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 5. Historique :

16. 5. 1. Date de la première édition:	13/03/2008
16. 5. 2. Date de la révision précédente :	17.04.2013
16. 5. 3. Date de révision :	12.11.2015
16. 5. 4. Version :	10.0.0.407
16. 5. 5. Révision chapitre(s) n° :	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.11.12.13.

16. 6. Réalisé par :

Celtique ob